



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Medecine militaire

Question écrite n° 39466

Texte de la question

M Georges Frêche appelle l'attention de M le ministre de la défense sur l'inquiétude manifestée par les personnels du service de santé des armées face aux prévisions de suppressions de postes (120 supprimés pour 1988, 600 dans les quatre prochaines années), alors qu'il existe déjà un sous-effectif du personnel soignant. En effet, si l'on compare le rapport personnel soignant-malades des hôpitaux civils à celui des hôpitaux militaires, il manque au service de santé des armées 1 500 aides soignantes et 750 infirmières. Les prévisions de réduction du nombre de postes vont conduire à l'asphyxie du service de santé des armées et en particulier remettre en cause son secteur thermal. Compte tenu des conséquences sur la qualité du service rendu et sur l'emploi de cette politique de réduction de personnel, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour éviter que le service de santé des armées soit menacé.

Données clés

Auteur : [M. Frêche Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39466

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1720